

Epreuve - Matière : 0302 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans ses lettres, notes et carnets de 1969-1970, édités posthument par Philippe De Gaulle, Charles De Gaulle inscrit cette maxime qu'il attribue à Joseph de Maistre : « On ne juge pas une politique aux victimes qu'elle fait, mais aux maux qu'elle évite. » La violence est de mise, on ne saurait l'éviter absolument, selon cette formule. L'homme politique ne peut qu'éviter certaines violences qu'en acceptant d'en passer par d'autres : il n'y aurait guère que certaines manifestations de violence qui seraient évitables, aux prix d'autres violences. L'évitement total de toute violence serait illusoire : il y aurait des violences - des oppositions de forces contraires, chacune cherchant à contraindre l'autre qui lui résisterait - déployées selon des modalités (physique, légale) et dans des contextes divers (état de nature, société), à des échelles variées (plan intersubjectif ou inter-étatiques) et qu'il serait plus ou moins facile et/ou juste d'éviter. Eviter, c'est-à-dire laisser à distance plus que mettre à distance. L'évitement désigne une attitude fuyante, non frontale. Elle est à distinguer d'une part de l'affrontement (vaincre la violence), car elle la laisse subsister là où l'affronter viserait à la supprimer, d'autre part de l'accueil ou de l'acceptation de la violence (soit pour y céder, la recevoir ; soit pour l'intégrer positivement à son propre mode d'action).

Éviter la violence, s'interroger sur la possibilité de la faire, suppose de la considérer comme un obstacle - mais à quoi ? - tandis qu'intégrer la violence implique de l'envisager, sinon comme fin, du moins comme moyen - (et en vue de quelle fin par conséquent ?). Surtout, éviter, accepter ou bien encore affronter la violence semblent trois attitudes paradoxales. Car éviter la violence, c'est la laisser subsister et par conséquent courir le risque d'en encourir plus tard ou autrement la menace : l'intérêt pratique et la légitimité d'une telle attitude interrogent dès lors. Céder à la violence, c'est précipiter ce risque et l'avaliser. L'accepter, c'est tenir pour légitime ce qui, en première approche, paraît justement hors de l'ordre de la légitimité et n'appartenir qu'à l'ordre de la nécessité physique, c'est confondre le fait et le droit et sombrer dans la contradiction logique dénoncée par Rousseau dans le Contrat social (livre I, chap. III « Du droit du plus fort »). L'affronter, enfin, reviendrait à lui opposer une force de manière à la contraindre, ce qui est la définition de la violence. Dès lors on emploierait ce que l'on prétendrait combattre, légitimant ce qu'on tenait pour illégitime.

Les difficultés logiques, pratiques et axiologiques sont donc nombreuses. D'un côté, éviter la violence semble l'unique façon de la tenir à distance, car l'affronter revient à l'actualiser, et à reconduire la modalité violente, tandis qu'y céder revient à l'accepter de fait et que l'intégrer positivement, la reconnaître reviendrait - outre les contradictions que cela implique - à la fonder en droit. Mais, de l'autre côté, l'éviter, c'est ne pas la remettre en cause, ni sur le plan des faits, ni sur celui des valeurs. De plus, au-

delà de la diversité des cas de violences, on constate que celle-ci change de nature selon qu'on cherche ou non à l'éviter. Considérée comme évitable ou comme « à éviter », elle apparaît comme obstacle ; cherchée au contraire, dans l'affrontement, elle pourrait bien être un moyen ; acceptée pour elle-même, elle semblerait pouvoir constituer une fin. Sa fonction autant que sa valeur sont ainsi en question. Est-ce la même violence qui est tantôt obstacle, tantôt moyen, tantôt encore fin ? La nature de la violence dépend-elle de sa fonction ?

Ainsi, quelles violences avons-nous la capacité et le devoir d'éviter en partie ? Cet évitement doit-il se faire au moyen d'autres violences, de sorte qu'il ne serait que partiel ou transitoire ? Et dans ce cas, ces violences secondaires ne sont-elles que d'ordre instrumental ou sont-elles de nature à être légitimes en elles-mêmes, pour elles-mêmes ?

Une tel problème présente un quadruple intérêt : Un intérêt anthropologique car la possibilité d'éviter ou non la violence définitivement met en balance des postulats sur la nature humaine ; ses penchants, ses pulsions, ses dispositions. L'intérêt est aussi politique dès lors qu'on envisage la violence comme moyen voire fondement d'un ordre (celui de l'Etat ou celui entre des Etats) ; social, puisque la violence implique un rapport entre plusieurs individus disposant d'une volonté. L'intérêt est aussi éthique puisqu'il questionne la possibilité de légitimer la violence et ses valeurs.

Force est d'abord de constater le fait de la violence. Celle-ci semble s'imposer à l'expérience, mais aussi constituer une nécessité anthropologique, ce qui ne permettrait que d'en éviter partiellement la menace, d'ailleurs moins en la contournant tout entière qu'en contenant certaines de ses manifestations. Une part inévitable de violence persiste dès lors, qu'il s'agit d'envisager comme un obstacle moins à éviter qu'à surmonter. La violence devient ainsi un moyen, par lequel il nous

faut passer, afin de le dépasser, bien que ce passage par la violence présente l'inévitable risque de n'en pas sortir, et de passer simplement d'une violence - donnée - à une autre - instituée. Toutefois, si l'on ne peut sortir du cercle de la violence sans néanmoins jamais cesser de s'y essayer, si l'on passe notre temps à renoncer à certaines violences pour en accepter d'autres, c'est peut-être que la violence, loin d'être simplement un moyen inévitable, présente un intérêt en elle-même, une valeur propre: il s'agirait dès lors de circonscrire les contours de cette valeur à ne pas éviter.

Se demander si la violence est évitable, c'est poser son existence comme donnée. La violence est déjà là, elle précède nos décisions et se trouve sur notre chemin: resterait à savoir si on peut ou non s'en écarter et de quelle façon.

L'expérience nous enseigne sans doute le fait de la violence, qu'il s'agisse de l'expérience intime ou de celle de l'histoire. Au niveau individuel, on peut faire l'expérience d'en penchant à l'agressivité envers autrui ou de ce que Freud nomme pulsion de mort. Dans Malaise dans la culture, il examine l'injonction biblique d'aimer son prochain comme soi-même pour la juger moins ancienne qu'on ne croit et, surtout, aussi difficile à s'approprier qu'injuste, et en définitive impraticable. Difficile, car je ne cesserais de faire le constat de l'hostilité de l'autre à mon égard, aimant en retour mon hostilité; car l'autre n'est nullement comme moi-même mais me paraît étranger. Injuste surtout, car aimer Autrui en général comme moi-même, c'est aimer m'importe qui autant que mes proches. Dès lors, mon amour pour cet étranger est une offense à mes proches, qui mériteraient plus que lui mon amour et non le même amour. Enfin, cette injonction lui paraît aussi solennelle qu'inapplicable: aimer tout le monde sans

Epreuve - Matière : Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

distinction, indifféremment, revient à réserver à chacun une « part minimale » d'amour. Bien au contraire je « ressens » en moi-même un « penchant à l'agressivité » que, par conséquent selon Freud, « je suppose à bon droit chez les autres ». Pour Freud, le sentiment individuel justifie la supposition anthropologique d'une « hostilité primaire », allant jusqu'à reprendre à Hobbes sa formule, en la détournant de son premier : « homo homini lupus » signifie pour Freud que l'homme est bien analogue à une « bête sauvage » et que cette pulsion violente en lui ne saurait être évitée complètement et est susceptible de resurgir. Mais le constat de cette « hostilité primaire » — qu'elle soit avérée ou seulement « postulée » comme l'en accuse Konrad Lorenz dans L'Homme ou le fleuve du vivant (1981) — suffit-il à considérer la violence comme inévitable ?

Pour examiner si la violence est inévitable, pour en avoir la certitude, il faudrait fonder logiquement cette nécessité de la violence. Il peut être utile de revenir à la formule de T. Hobbes, mais en la réinterprétant à l'aune de sa logique propre. Dans le chap. 13 du léviathan, Hobbes décrit bel et bien la violence de l'état de nature. Mais il ne s'agit

d'une guerre effective de chacun contre chacun. La violence règne bien plutôt sous la forme d'une guerre larvée. La violence règne moins dans les faits que dans l'esprit de chacun qui anticipe les menaces que lui font encourir les autres. Or, cette anticipation s'impose nécessairement du fait de l'égalité des individus dans l'état de nature. Nul besoin que l'autre m'attaque effectivement, il suffit que sa violence à mon égard soit possible pour justifier, en retour, la mienne à son égard. Et elle est possible dès lors qu'à l'état de nature, chacun n'ayant que ses propres ressources, l'inégalité de force physique n'est jamais assez grande pour empêcher quiconque, pour seul ou association avec quelques autres, d'attenter à sa sûreté. Or, non seulement cette égalité relative fait régner un climat de violence, mais plus encore elle conduit à l'actualiser et à le justifier : le plus sûr moyen d'échapper à la violence d'autrui est de « prendre les devants », écrit Hobbes au chap. 13 du Léviathan : « il n'y a là rien de plus que n'en exige la droite raison, ajoute-t-il, et en général, on estime cela permis ». Ainsi, la seule manière d'« éviter » la violence de l'autre est d'exercer la sienne. Hobbes admet certes que cet état de nature n'a jamais sans doute existé, mais observe que beaucoup d'hommes, en beaucoup d'endroits, « vivent ainsi actuellement ». De fait, les exemples qu'il emprunte pour justifier cette conception ne sont pas tirés de l'état de nature, mais de l'expérience ordinaire de l'homme en société, qui ferme à clef sa porte, son coffre, s'arme quand il voyage. Ainsi, en considérant l'homme

à l'état naturel comme à l'état civilisé, et en fondant le point de vue sur des observations empiriques ou sur une logique des représentations, on constate l'omniprésence de la violence, quoiqu'elle demeure larvée, anticipée.

Il faudrait donc revoir les ambitions de cet évitement, et moins chercher à s'écarter de toute violence qu'à en éviter certaines manifestations. Si la violence semble s'imposer, elle peut néanmoins être contenue ou refoulée, et ses manifestations canalisées, voire ritualisées. C'est le rôle qu'attribue René Girard aux sacrifices et, au-delà, à la religion, dans la Violence et le Sacré. La violence est intimement liée au sacré, qui ritualise cette dernière. Les sacrifices sont des moments de manifestation de la violence, qui ne peut être évitée totalement mais peut en revanche - et par conséquent - être inscrite et contenue dans des rites qui en fixent les bornes. Face à la « loi du retour automatique de la violence », aucun évitement ne serait possible. Il s'agit uniquement, et plus modestement, de limiter la portée destructive de la violence... au moyen d'une autre violence réglée. Il ne s'agit que d'éviter une certaine violence - la violence destructive - et d'accepter, à cette fin, d'en passer par une autre violence - fondatrice quant à elle.

D'une façon analogue, en changeant d'échelle, le même phénomène est envisageable à l'échelle intersubjective. Le mot d'esprit analysé par Freud dans l'essai du même nom, est bien un moyen d'exprimer - par des voies acceptables et civilisées - l'agressivité qui, autrement, se libérerait chaotiquement.

Reste qu'on ne peut, semble-t-il, qu'éviter partiellement la violence et ce uniquement au prix d'une autre violence. Seule une certaine violence serait un obstacle dont une autre violence, envisagée comme instrument, permettrait d'éviter la manifestation destructive.

Il y aurait ainsi une violence susceptible d'être dépassée, et une autre qui aiderait à ce dépassement. Mais un problème se pose alors : comment les distinguer avec certitude ? Et comment s'assurer que la violence seconde ne reconduit pas la première ? En somme, dépasser la violence par la violence, est-ce en soi en être quitte ?

En première approche, on pourrait envisager cette violence qui nous permet de surmonter la première comme étant un moyen purement provisoire, une étape dans un processus aboutissant en dernier lieu à la non-violence. La violence, anticipée et crainte par l'homme à l'état de nature, est précisément ce qui permet de dépasser cet état de nature. Plus précisément, elle permet de dépasser le droit de nature - qui m'autorise autant de violence qu'il est en mon pouvoir pour me conserver, qui m'a pour mesure que ma puissance - en loi naturelle. C'est en me représentant la violence que j'encours à l'état de nature, que j'en viens à concevoir la nécessité de m'unir aux autres sous l'autorité d'un même souverain, de manière à fonder une société civile, non violente, où j'abandonne le droit d'exercer ma force sur autrui. La violence a la fonction d'une crainte transitoire qui me conduit à conclure le pacte qui m'unira pacifiquement aux autres : il me faut envisager - et non éviter, me détourner de - la violence, pour la dépasser.

C'est aussi ce que propose le meneur des Ciompi dont Machiavel invente un discours (dans ses Histoires florentines, « la révolte des Ciompi »). Alors que la bataille est déjà engagée, il exhorte ses congénères à ne pas se décourager et à se commettre des crimes tout seuls » pour ne pas avoir à subir de violence de la part des magistrats et seigneurs de la ville dans l'avenir. La violence à laquelle il les

Epreuve - Matière : Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

exhorté n'est pas visée pour elle-même mais uniquement comme étape transitoire à l'issue de laquelle il n'y aura plus aucune violence à craindre. Mais, synthétiquement, si on hésite à se montrer violent, si l'on cherche à éviter un ultime surcroît de violence, on prend le risque de la subir plus tard. Il faut donc en passer par la violence pour espérer en finir avec elle.

Mais on voit d'emblée le risque d'une telle surenchère dans la violence : en employant la violence, on prend le risque de la reconduire sans cesse.

Comment dès lors se prémunir de ce danger ? Comment conserver à la violence sa fonction de moyen transitoire, à dépasser à son tour ?

Pour que l'emploi de la violence ne justifie pas et n'entretienne pas la violence, il faudrait l'employer avec une pudeur, voire la tenir secrète une fois utilisée. De fait, comme y insiste le meneur des Ciompi de Machiavel, les puissants tiennent leur pouvoir de la violence et l'ont maquillé des bonheurs du droit ou encore d'une supposée supériorité naturelle. Or, ce n'est qu'un déguisement. Sous un jour moins ouvertement cynique, Kant admet que l'origine du pouvoir est violente. Mais cette origine doit être

tenue secrète. Il y a là une exception au principe trans-
dantal de publicité selon laquelle « toute maxime qui a
trait au droit des autres hommes ou qui n'est pas
publique, n'est pas de droit ». Au contraire,
comme il l'affirme au paragraphe 49 de la Doctrine
du droit : l'origine du pouvoir est indicible, « insondable
au point de vue pratique », autrement on ne doit pas
s'y référer. Car évoquer l'origine violente du
droit, c'est déjà le contester. Il faut donc
éviter de dire l'origine violente de l'ordre
institué pour éviter le retour de la violence. Le
moyen - violent - doit être tu pour conserver
la fin - non violente. De façon analogue,
Hobbes, au chapitre 29 du Léviathan déconseille
de laisser lire les auteurs antiques, car l'histoire est
pleine de « régicides », recourants du nom de « tyrannicides »
pour les justifier, dévoilant l'origine violente de tout
pouvoir institué. Il vaut donc mieux oublier, ou
écarter de ses considérations présentes, le moyen violent
auquel on doit l'ordre institué non violent actuel. Il
faut s'en tenir au principe rationnel de celui-ci, à son
fondement, et éviter d'en appeler à son origine
historique, sa fondation. C'est seulement ainsi que
le moyen violent semble pouvoir être limité dans ses
bornes fonctionnelles, sans reconduire la violence à son
en justifier de nouvelles.

Mais une telle césure est-elle possible ?
Peut-on éviter que la nature du moyen ne se
communiquent à celle de la fin visée ? Un ordre
non violent peut-il être fondé sur une origine
violente ?

On peut certes en douter. On se voit au nom de quoi, ni comment la violence du moyen devrait céder le pas. On peut considérer au contraire que tout ordre qui repose sur la violence tend à être ~~com~~ maintenu par la violence. Cette continuité est observée par Hegel dans le monde romain (Leçons sur la philosophie de l'histoire, III, « le monde romain »). Née de la réunion de brigands, de l'annexion violente des territoires voisins, la société romaine s'est instituée dans la violence. Les guerres, menées par certains à leur charge, ont produit une classe de patriciens auxquels étaient nécessairement redevables les plébéiens, et l'on se voit pas au nom de quoi les premiers auraient été enclins à libérer les seconds de leur servitude. La violence initiale est ainsi entérinée et se communique à tous les étages de la société. Le Romain, par exemple, se « dédommage » de la violence subie à l'extérieur en exerçant une violence dans son foyer : « despote d'un côté, serviteur de l'autre ». Le droit est essentiellement contraignant. L'amour semble absent des relations filiales ou conjugales. Il y aurait donc une continuité : la violence originelle engendrerait nécessairement une violence structurelle.

Ainsi, le moyen n'est jamais simplement provisoire. Dès lors que la violence est acceptée comme moyen, on court le risque d'y demeurer confronté indéfiniment, quoi sous d'autres formes - y compris légales.

Au-delà du cas romain, il faut admettre que le droit n'est pas dépourvu de violence, quoiqu'on le considère comme moyen de l'éviter. Kant, dans sa Critique de la raison pratique (Première partie, livre I, chap. 1, Problème II, scolie) entend prouver la liberté en opposant la violence des passions à celle du gibet : imaginons un homme qui prétend ne pouvoir résister à la violence de ses passions, et plaçons, devant la porte de la maison où

entend les satisfaire, un gibet auquel il devra être pendu à sa sortie ; on peut être sûr, affirme Kant, qu'il résistera à ses passions. Au-delà de la « preuve » ainsi faite de la liberté, ce cas souligne aussi combien le droit aussi est, mis à nu, une violence : le moyen du droit ne permet d'éviter la violence chaotique de l'état de nature que tant qu'est maintenue la violence possible du droit.

Le risque est donc grand d'en rester à la violence dès lors qu'on veut la dépasser en recourant à elle-même. Malgré cela, malgré le caractère inévitable de la violence en général, on ne cesse de chercher à éviter certaines violences pour en accepter d'autres, de sorte que la violence doit aussi être envisagée comme présentant un intérêt propre. La violence a certes un coût, en tant que moyen, comme pis-aller, mais elle a aussi un prix. Et seul l'examen de cet valeur propre de la violence peut nous permettre d'avancer que la violence n'est pas seulement inévitable de fait, pas qu'elle n'est pas toujours à éviter.

La violence n'est pas seulement employée, mais peut être visée, avoir un intérêt propre et positif, et non uniquement en tant que moyen, de sorte qu'éviter la violence à tout prix serait une erreur.

La violence peut avoir un intérêt pour l'homme en tant qu'elle le vivifie, éveille en lui des sentiments nobles. C'est ce que juge G. Sorel dans son « Apologie de la violence », appendice à ses Réflexions sur la violence. Définissant la grève comme un acte de guerre, il ne la déconsidère pas pour autant ; elle éveille au contraire des vertus comme le désintéressement ou le courage, que les procédés non violents de « la morale », écrit-il, ne savent pas éveiller par eux-mêmes. À l'échelle des

Epreuve - Matière : 0302 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

nations, Hegel fait une observations analogue dans ses Principes de la philosophie du droit, paragraphe 323-324, jugeant qu'une paix trop longue laisse s'effacer dans l'esprit des peuples, les valeurs médicinales du mercantilisme, à l'inverse de la guerre.

Au-delà des vertus particulières qu'on devrait à la violence, c'est peut-être la valeur de la vie elle-même qui en dépend, comme en juge Kant dans la 4^e proposition de l'Idee d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique. Sans l'antagonisme entre les hommes, sans les sentiments de rivalité et de méfiance entre les hommes, ceux-ci vivraient certes « en paix », comme les bergers d'Arcadie, mais leur existence n'aurait pas plus de valeur pour eux que celle des troupeaux qu'ils font paître. Ainsi la violence n'éveille-t-elle pas seulement certaines valeurs, elle est la condition même de possibilité des valeurs. L'éviter, c'est renoncer à la valeur même de la vie.

Surtout, il ne saurait y avoir de sens - pas plus de l'existence que de sens tout court - sans la violence. C'est la leçon du parricide inaugural qu'est invité à commettre l'étranger

d'Elée dans le Sophiste (241 d-e). Il faut accepter la violence du non-être pour permettre le discours : sans la possibilité du non-être, du faux et même du mensonge, aucun discours n'est possible (259 d). Eviter la violence du non-être, c'est s'empêcher de signifier quoi que ce soit. Il faut accepter d'intégrer la violence dans le discours pour permettre le discours.

Des violences sont ainsi susceptibles d'être évitées et nous ne marquons pas de raisons pour cela. Mais nos moyens restent contraints et limités ; car ils ne peuvent venir à bout de la violence, mais seulement la domestiquer, c'est-à-dire la contenir tout en l'intégrant. Il ne s'agit pas pour autant, ce faisant, de relégitimer toute violence ni de la reconduire identiquement et indéfiniment, mais de distinguer entre violence uniquement destructrice - à éviter et évitable en partie - et une violence fondatrice. Celle-ci peut n'être qu'un moyen, et ne valoir que comme tel. Mais comment la distinguer radicalement de celle qu'elle remplace ? N'est-elle pas susceptible d'ouvrir à un cycle de la violence aussi peu viable que celui de la vengeance ? Seule la violence qui vaut en elle-même semble susceptible de mettre

un terme à la série des pis-aller et fournir non un obstacle, ni un moyen, mais une fin.

